Commission Départementale des Activités Sportives
Section FEMININES

Procès-Verbal n° 42

Réunion du :	Mardi 12 Juin 2023
Référent C. Féminine :	Mme Lydie BASTIEN
Secrétaire :	Mme Huguette CARPENTIER
Présents :	MM. Frederic BAUMANN – Yves FRACHET

INFORMATION

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions prises par les Commissions non disciplinaires peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).
Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel du District ou sur Footclubs.
Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.
L'appel est adressé à la commission d'Appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.
Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.
2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.
3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)
4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.
5 - L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant dans l'article 83 des R.S. du District du Var.

LA COMMISSION FEMININES SE REUNIE TOUS LES MARDIS

ORDRE DU JOUR

- Réunion Fin de Saison
- FINALES COUPE DU VAR
- Montées et descentes

REUNION FIN DE SAISON

La Commission vous informe qu'une réunion pour clôturer la saison 2022/2023 avec les clubs ayant ou souhaitant créer une section Féminine se tiendra au siège du District :

- **Vendredi 16 juin 2023 à 18h30**

COUPE DU VAR

RESULTATS DES FINALES COUPE DU VAR

U15F : Victoire de FC FREJUS ST RAPHAEL

Féminines Séniors à 8 : Victoire de ROCBARON

La Commission Féminines remercie le club de Garéoult pour son accueil.

Suite au report de la Finale Coupe du Var des Séniors Féminines à 11,

CARQUEIRANNE LA CRAU / SC TOULON

celle-ci est reprogrammée le :

Mercredi 14 Juin 2023
RDV au stade Jacques Astier de La Farlède !
Coup d'envoi à 19h30.

MONTEES ET DESCENTES

SAISON 2022 / 2023
Suite au PV N° 5 du 20 Septembre 2022 et sous réserve de dossier en cours

Séniors à 8

Accèdent en D1
FC LA SEYNE - ELAN CAMPSOIS - PAYS DE FAYENCE

Descente en D2
BESSE SPORT

CHAMPIONS PAR CATEGORIE

Séniors Féminines à 11
RC LA BAIE

Séniors Féminines à 8
D1
ST MAXIMIN
D2
FC LA SEYNE

U15 Féminines à 8
FREJUS ST RAPHAEL

Les récompenses seront remises au siège du District du Var le Mardi 20 juin 2023 à 18h30

ACCESSION EN R1

La commission félicite RC LA BAIE pour sa montée en R1.

ENGAGEMENT EQUIPES FEMININES 2023/2024

A compter du 1 juillet 2023 les clubs seront priés de confirmer dans Footclub leur engagement dans la catégorie de leur choix :

- Séniors à 11 et Séniors à 8
- U18F à 11 et U18F à 8
- U15F à 11 et U15F à 8

Date limite le 25 Aout 2023

Prochaine réunion
Lundi 27 Juin 2023

La Référente C. Féminine : Lydie BASTIEN
La Secrétaire : Huguette CARPENTIER